

le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DFPE 1064 Subvention (117.992 euros) et avenant n°1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Le Club des Petits Gavroches ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Le Club des Petits Gavroches" ayant son siège social 33, rue Beaurepaire (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 117.992 euros est allouée à l'association "Le Club des Petits Gavroches" (N° Tiers SIMPA 20 653, N° dossier 2014_00714).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.